https://www.ville-sevran.fr/actualites/demande-de-logement-social

Demande de logement social

Dans le cadre de la période de confinement décidée par le gouvernement le 16 mars 2020, la DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) et le GIP SNE (Groupement d'Intérêt Public Système National d'Enregistrement) ont assoupli les règles de traitement des demandes de logement social :

- Le demandeur dispose de 3 mois supplémentaires après la date d'anniversaire de renouvellement de sa demande de logement social ou de la date du 1er dépôt de sa demande pour renouveler auprès d'un guichet ou sur le portail grand public (PGP),

- Le délai d'enregistrement dans le SNE (Système National d'Enregistrement) d'une demande de logement social déposée en guichet est allongé à 3 mois.

Par ailleurs, une communication sera effectuée sur le PGP (portail grand public) pour prévenir les demandeurs sur ces deux points.

Site : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/

Publié le 23 mars 2020